

Conférence générale

La Conférence générale se réunit tous les deux ans. Les participants en sont tous les États membres et membres associés ; les États non membres, les organisations intergouvernementales, les organisations non gouvernementales ou les Mouvements y sont invités en tant qu'observateurs.

La Conférence générale détermine l'orientation et la ligne de conduite générale de l'UNESCO :

- *en discutant de toutes les questions concernant la politique générale de l'Organisation, et en se concentrant parfois sur certains thèmes majeurs ;*
- *en adoptant, pour les deux années suivantes, un Programme et budget, dont le projet soumis à la Conférence générale est le résultat d'un processus de consultation entre les États membres et le Secrétariat ;*
- *en élisant pour quatre ans les membres du Conseil exécutif (renouvelés par moitié à chaque session) ;*
- *en nommant tous les quatre ans le Directeur général ;*
- *en adoptant la Stratégie à moyen terme de l'Organisation (tous les six ans).*

Fonctionnement

La Conférence générale mène ses travaux en plusieurs organes – Plénière, commissions et différents comités ou groupes de travail – qui se réunissent parfois simultanément.

Plénière

Les chefs des délégations qui assistent à la Plénière prennent part au débat de politique générale. Toutes les décisions de la Conférence générale sont prises en Plénière.

Commissions et comités

La Conférence générale peut instituer à chaque session les commissions et comités qu'elle juge nécessaires. En pratique, il existe cinq commissions de programme et une Commission administrative.

Dans chaque commission, le bureau élu est constitué d'un président, de quatre vice-présidents et d'un rapporteur ; il est assisté par un secrétariat composé de fonctionnaires spécialement affectés à la commission pour la durée de la session.

L'ordre du jour des commissions est organisé autour d'une des dominantes du programme de l'UNESCO et, cette session, chacune des commissions de programme est aussi amenée à examiner la partie relative à son mandat des thèmes transversaux :

L'élimination de la pauvreté, en particulier de l'extrême pauvreté

La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir.

Les thèmes des commissions de la présente session sont :

Commission I : Questions générales et soutien du programme (y compris le Programme de participation) (salle XI) ;

Commission II : Éducation (salle II et XII) ;

Commission III : Sciences exactes et naturelles et Sciences sociales et humaines (salle II) ;

Commission IV : Culture (salle II) ;

Commission V : Communication (salle XII) ;

Commission administrative : Questions administratives et financières (salle XI).

Dans chaque débat, une délégation prend, en principe, la parole une seule fois. Il est souhaitable que les délégués qui ont un projet de résolution (*DR*) à présenter le fassent pendant leur intervention. Cependant, chaque commission peut aussi décider que la présentation des DR sera assurée par son bureau à un moment déterminé, à la fin du débat.

Les travaux de la Commission II et de la Commission administrative commenceront dès le mardi 4 octobre et seront suivis par ceux des autres commissions.

Il existe, par ailleurs, trois comités statutaires : le *Comité de vérification des*

pouvoirs (salle VIII) comprend neuf membres élus à la première séance plénière de la Conférence générale sur proposition du président provisoire ; il vérifie l'accréditation des différents participants.

Le *Comité juridique* (salle VI) comprend vingt et un membres¹ élus à la session précédente ; il est chargé d'examiner les projets d'amendement à l'Acte constitutif ou au Règlement intérieur de la Conférence générale ainsi que les questions juridiques qui lui sont soumises.

Le *Comité des candidatures* (salle IV) comprend les chefs de toutes les délégations disposant du droit de vote à la Conférence générale ; il examine et soumet à la Conférence générale des propositions touchant la composition des commissions et comités et des autres organes dont les membres doivent être élus par la Conférence générale (art. 34 et 35 du Règlement intérieur).

C'est le *Bureau* (salle X, sauf exception) qui pilote les travaux de la Conférence générale et coordonne les travaux des commissions et comités ; il est composé du Président de la Conférence générale et de ses vice-présidents ainsi que des présidents des organes subsidiaires. Il fixe l'ordre du jour des séances plénières, approuve la liste des orateurs du débat de politique générale et étudie les demandes d'inscription de questions nouvelles à l'ordre du jour. Les présidents des commissions et comités viennent régulièrement lui faire rapport sur le travail en cours.

1. vingt-quatre à partir de la 34^e session.

Prise de parole

Durant le *débat de politique générale*, **les orateurs doivent limiter leur intervention à 8 minutes**, ce qui correspond généralement, pour la plupart des orateurs, à la lecture d'un texte de quatre pages à double interligne.

Les délégations sont invitées à communiquer à l'avance, à M^{me} Patricia Menendez (*bureau S.383 tél. : 80752*), en 6 exemplaires, le texte de leur intervention qui sera remis aux interprètes, à la transcription et à la presse. Un service de photocopie est à la disposition des délégations devant la phonothèque, au sous-sol du Bâtiment des conférences (*face au bureau S. 371*).

En commission, le temps de parole est fixé par le président. Pour pouvoir y prendre la parole, il convient de contacter le secrétariat de la commission, avant ou en cours de séance, mais avant la clôture de la liste des intervenants.

Pour assurer une interprétation précise et un rapport fidèle, il est utile de donner d'avance son texte, même s'il n'est pas dactylographié, au secrétaire et au rapporteur de la commission. Les commis de salle sont à la disposition des intervenants pour faire des photocopies.

Habituellement, les orateurs parlent de leur place ; néanmoins, pendant le débat de politique générale, en salle I, les chefs de délégation parlent de la tribune.

Les projets de résolution

Un *projet de résolution*, ou *DR (de Draft Resolution)*, est une proposition présentée par une ou plusieurs délégations en vue de la faire adopter comme une décision de la Conférence générale. La plupart des DR visent à modifier des orientations du Projet de programme et de budget et sont examinés en premier lieu dans les commissions ; quelques autres vont directement en Plénière lorsqu'ils portent sur des points de l'ordre du jour traités par celle-ci seulement.

Dans chaque commission, le bureau procède à une analyse préliminaire des DR et prépare les décisions auxquelles ils peuvent donner lieu de la part de la commission. Pour cela, il est en particulier tenu compte des règles relatives à leur recevabilité (art. 80 et 81 du Règlement intérieur).

Modalités de vote

Chaque État membre a une voix, sauf si ses pouvoirs n'ont pas été acceptés comme pleinement valables par le Comité de vérification des pouvoirs ou s'il n'a pas satisfait aux dispositions de l'alinéa 2 de l'article 83 du Règlement intérieur concernant les arriérés de contributions.

Il y a plusieurs façons de voter : à main levée (le plus courant), par bulletin secret (pour les élections) ou par appel nominal (dans des cas exceptionnels). Pour voter « à main levée », il suffit de lever la plaque sur laquelle figure le nom de son pays.

Les décisions sont prises à la majorité simple des membres présents et votants sauf dans les cas où la majorité des deux

tiers est requise, l'admission de nouveaux membres, par exemple (art. 84 et 85 du Règlement intérieur).

Souvent, lorsqu'un accord se dégage, les décisions sont prises sans vote, par consensus.

Élections

De nombreuses élections ont lieu pendant la Conférence générale, organisées par le Comité des candidatures :

- *l'élection du Bureau de la Conférence générale qui a lieu, sur proposition du Conseil exécutif, au début de la Plénière*
- *l'élection du nouveau Directeur général*
- *l'élection de membres du Conseil exécutif qui a lieu en accord avec la répartition des États membres en Groupes électoraux (Groupe I : 9 sièges, Groupe II : 7 sièges, Groupe III : 10 sièges, Groupe IV : 12 sièges, Groupe V : 20 sièges) ; les candidatures doivent être communiquées au Directeur général, si possible six semaines au moins avant la session et, en tout cas, au moins quarante-huit heures avant l'élection*
- *les élections des bureaux des commissions*
- *les élections des comités et conseils intergouvernementaux associés au programme de l'UNESCO.*

Le Calendrier des travaux et le *Mini Journal de la Conférence générale* en communiquent les dates. Pour l'élection de membres du Conseil exécutif, un *bureau de vote* est installé, les jours de l'élection, dans la salle V ; les délégués peuvent y voter à leur convenance sans que les débats s'interrompent (voir 33 C/2).

Déroulement de la Conférence générale

Les trois premières séances de la Plénière

Lundi 3 octobre, 10 heures

La Conférence générale commence par une cérémonie d'ouverture en *Plénière*, sous la présidence provisoire du chef de la délégation dont le pays occupait la présidence lors de la précédente session. Le *Président provisoire* propose à la Conférence générale le choix des neuf membres du *Comité de vérification des pouvoirs* qui se réunit le même jour.

La Conférence générale *approuve ensuite son ordre du jour*, préparé par le Conseil exécutif.

Lundi 3 octobre, 15 heures

La Conférence générale élit son président et ses vice-présidents, sur proposition du *Comité des candidatures* ; celui-ci, composé de tous les chefs de délégation, s'est réuni le matin pour examiner les recommandations du Conseil exécutif sur ce point. Ensuite, le Comité de vérification des pouvoirs présente son premier rapport à la Plénière.

Mardi 4 octobre, 10 heures

La troisième séance plénière commence par l'examen des recommandations du Bureau sur l'organisation des travaux (document 33 C/2). Puis, le Président du Conseil exécutif présente le *Rapport du Conseil exécutif* sur sa propre activité en 2004 et 2005 (document 33 C/9).

Le Directeur général introduit ensuite le débat de politique générale, en présentant le Projet de programme et de budget. Il donne à cette occasion un aperçu des actions de l'UNESCO depuis la dernière session de la Conférence générale (document 33 C/INF.2). C'est à la fin du débat de politique générale qu'a lieu la réponse du Directeur général.

Dans un premier temps, la Plénière siège jusqu'au 12 octobre, en même temps que les commissions et les comités (voir Calendrier des travaux, annexe VII du document 33 C/2).

Les trois derniers jours de la session

Pendant les trois derniers jours de la session, la Plénière reprend ses travaux et les consacre à l'examen et à l'adoption des rapports des commissions présentés par leurs présidents ainsi que le budget. Une fois approuvés par la Plénière, les projets préparés par les commissions deviennent des décisions (appelées résolutions) de la Conférence générale.

Autres événements de la session

En parallèle aux travaux de la Conférence générale des rencontres sont organisées.

Il s'agit notamment :

- de la cérémonie de commémoration du soixantième anniversaire de l'organisation (Après-midi du 5 octobre)
- de la Table ronde des Ministres de l'éducation : *l'Éducation pour tous* (7-8 octobre)
- de la Table ronde des Ministres des sciences : *Les sciences fondamentales* (13-14 octobre)
- du forum des jeunes (30 septembre au 2 octobre)
- de la cérémonie d'installation du Directeur général (matin du 21 octobre)

Documents de la Conférence générale

Ils sont nombreux ; certains sont reliés et reconnaissables à la couleur de leur couverture. Les habitués de la Conférence générale y font souvent allusion par leur numéro, ou cote.

Tous les documents portent la cote **33 C** car ils correspondent à la 33^e session de la Conférence générale.

Les 33 C : (chiffre)

Il s'agit des documents qui appellent une décision de la part de la Conférence générale ; ils constituent la *série principale* des documents :

33 C/1

Prov. Rev. : *Ordre du jour provisoire révisé de la session*

33 C/2 : *Organisation des travaux*

33 C/3 : *Rapport du Directeur général (2002-2003)*

33 C/5 : *Projet de programme et de budget pour 2006-2007*

33 C/6 : *Recommandations du Conseil exécutif sur le Projet de programme et de budget pour 2006-2007*

Les 33 C/INF

Ces documents contiennent des informations portées à la connaissance de la conférence générale mais n'appellent pas de décision ;

33 C/INF. 1 : Invitations à la 33^e session

33 C/INF. 2 : Introduction au débat de politique générale par le Directeur général

Les 33 C/REP

Cette série est utilisée pour les rapports statutaires adressés à la Conférence générale par les comités et conseils intergouvernementaux de l'UNESCO et les rapports des conférences internationales ou régionales organisées par l'Organisation.

Les 33 C/NOM

Contiennent des informations sur les élections (nom des pays sortants, nombre de sièges à pourvoir, etc.).

Les 33 C/DR

Sont les projets de résolution présentés par les États membres.

Journal de la Conférence générale

Publié en anglais et en français, le Journal est disponible tous les matins (sauf le dimanche) sous deux formes :

- la version « papier » (*Mini Journal*) : à son sommaire, les questions discutées la veille, le programme du jour et celui

du lendemain (à partir de 9 h à la Distribution des documents)

- la version « électronique » (Webzine), donne, en plus, des informations et des communiqués officiels relatifs à la Conférence, accessible en ligne sur l'Internet
(<http://www.unesco.org/confgen/fr>)

Comptes rendus

Les comptes rendus provisoires des séances plénières ou *VR* (de *Verbatim Records*) sont établis dans la langue de travail utilisée par l'orateur et sont disponibles tous les jours à la Distribution des documents. Les *corrections* éventuelles doivent être remises, par écrit, de préférence dans les 48 heures, à la Réception des documents, bureau S.388.

En ce qui concerne les séances des commissions et comités, il n'en est fait que des enregistrements sonores ; ces enregistrements sont conservés dans les archives de l'Organisation, où ils peuvent être consultés.

Liste des participants

La liste provisoire des délégués, représentants et observateurs est disponible sur le site web de la Conférence générale
(<http://www.unesco.org/confgen/fr>)

Elle est mise à jour régulièrement, à mesure que les informations appropriées sont transmises au Secrétariat par les délégations.

(*M^{me} Patricia Menendez, bureau S.383, tél. : 80752*)

Activités diverses organisées pendant la Conférence générale

Activités du secrétariat

Pendant cette session, une exposition multimédia est organisée dans le Hall Segur et les halls des Salles I, X et XI sur le thème *Éducation pour tous (EPT)*. L'objectif de cette exposition est de montrer l'importance de l'EPT dans l'action de l'UNESCO à travers tous ses domaines de compétence et de souligner en particulier trois questions essentielles : « Alphabétisation », « Enseignements », et « Éducation préventive en matière de HIV/SIDA ».

Carrefour Afrique : Le Département Afrique tient à la disposition des délégués un bureau d'accueil pour répondre à toute demande d'information ou de documentation sur les activités de l'UNESCO en faveur de l'Afrique (Salle des Pas Perdus).

Autres activités

- Réunions de concertation des groupes électoraux
- Réunions d'information organisées par les secteurs de programme
- Réunions régionales avec des représentants des Commissions nationales pour l'UNESCO organisées par le Secrétariat
- Visites guidées organisées par la délégation française et l'**Association de la Communauté UNESCO** (Salle des Pas Perdus)

Réceptions :

si vous souhaitez organiser une réception ou un dîner, contactez M^{me} Patricia Menendez, (bureau S.383, tél. : 80752) pour choisir une date.

lundi 3 octobre

9 h	14 h
10 h	<i>Ouverture de la session</i>	15 h
11 h	16 h

Notes

mardi 4 octobre

9 h	14 h
10 h	<i>Début du débat de politique générale</i>	15 h
11 h	16 h

Notes

mercredi 5 octobre

9 h

14 h

10 h

15 h

*cérémonie du
60^e anniversaire*

11 h

16 h

Notes

jeudi 6 octobre

9 h

14 h

10 h

15 h

11 h

16 h

Notes

e session

vendredi 7 octobre

9 h	14 h
10 h	15 h
11 h	16 h

Notes

samedi 8 octobre

9 h	14 h
10 h	15 h
11 h	16 h

Notes

dimanche 9 octobre

9 h

14 h

10 h

15 h

11 h

16 h

e session

Notes

lundi 10 octobre

9 h

14 h

10 h

15 h

11 h

16 h

Notes

mardi 11 octobre

9 h	14 h
10 h	15 h
11 h	16 h

Notes

mercredi 12 octobre

9 h	14 h
10 h	<i>Réponse du Directeur général au débat de politique générale</i>	15 h	<i>Nomination du nouveau Directeur général</i>
11 h	16 h

Notes

jeudi 13 octobre

9 h

14 h

10 h

15 h

11 h

16 h

Notes

vendredi 14 octobre

9 h

14 h

10 h

*Élection de
membres du
Conseil exécutif*

15 h

11 h

16 h

Notes

samedi 15 octobre

9 h	14 h
10 h	2 ^e tour d'élection de membres du Conseil exécutif (si nécessaire)	15 h
11 h	16 h

Notes

dimanche 16 octobre

9 h	14 h
10 h	15 h
11 h	16 h

Notes

lundi 17 octobre

9 h

14 h

10 h

15 h

11 h

16 h

Notes

mardi 18 octobre

9 h

14 h

10 h

15 h

11 h

16 h

Notes

mercredi 19 octobre

9 h	14 h
10 h	<i>Adoption des rapports de commissions en Plénière</i>	15 h
11 h	16 h

Notes

jeudi 20 octobre

9 h	14 h
10 h	<i>Adoption des rapports de commissions en Plénière (suite)</i>	15 h
11 h	16 h

Notes

vendredi 21 octobre

31

9 h		14 h
10 h	Cérémonie d'installation du Directeur général	15 h
11 h	Adoption des rapports de commissions en Plénière (suite)	16 h

Notes

guide de la conférence générale

e session